

## Banque et cheque

Par **jeso18**, le **23/12/2008** à **12:00**

Bonjour

etant nouvelle sur ce forum... je viens brievement me presenter... je suis sophie j'ai 28ans, mariée un enfant et agent territorial.

Voila mon probleme:

j'ai fait un cheque de 299,xx€ et il m'a ete encaissé 302.xx€!

voici le tableau:

c'est un cheque qui a été fait a la main que nous avons donné au marchand de materiaux.

Quel recours avons nous? car je veux bien demandé la restitution de mon cheque mais cela est payant. si j'ai raison, puis je me faire rembourser ces frais?

merci

Par **jeeecy**, le **23/12/2008** à **14:39**

Bonjour,

êtes-vous sure de ne pas vous être trompée en faisant le chèque?

parce qu'il paraît étonnant que la banque ait débité votre compte pour un montant supérieur au montant figurant sur le chèque

Demandez à la banque de vérifier le chèque si vous êtes certaine du montant figurant sur le chèque image not found or type unknown

Par **nicomando**, le **25/12/2008** à **09:50**

Le remboursement des frais bancaires n'est en pratique pas possible.

De plus la différence entre les deux montant est de 3 euros avez vous vérifiez si cela ne correspondait pas à une commission quelconque retenue par la banque car c'est bizarre.

Comme je le disais ce n'est que 3 euros alors il n'existe aucun recours à ce prix la donc vous serez perdante financièrement, mais renseignez vous simplement auprès de votre banque.

Par **Ishou**, le **26/12/2008** à **20:04**

[quote="nicomando":4q8oq7lb]Le remboursement des frais bancaires n'est en pratique pas possible.

De plus la différence entre les deux montant est de 3 euros avez vous vérifiez si cela ne correspondait pas à une commission quelconque retenue par la banque car c'est bizarre.[/quote:4q8oq7lb]

Chèque de banque? ou simple chèque postal?

Par **Camille**, le **27/12/2008** à **12:43**

Bonjour,

[quote="nicomando":f40b9j8a]Le remboursement des frais bancaires n'est en pratique pas possible.

De plus la différence entre les deux montant est de 3 euros avez vous vérifiez si cela ne correspondait pas à une commission quelconque retenue par la banque car c'est bizarre.

Comme je le disais ce n'est que 3 euros alors il n'existe aucun recours à ce prix la donc vous serez perdante financièrement, mais renseignez vous simplement auprès de votre banque.[/quote:f40b9j8a]

Oui, mais normalement, ça doit apparaître sous la forme de deux lignes, une pour l'encaissement proprement dit, avec la somme bien identifiable, et une pour la commission de banque éventuelle.

Or, là, on dirait qu'il n'y a qu'une ligne "CHQ" avec un montant majoré.

Par **jeso18**, le **06/01/2009** à **16:52**

On a eu une reponse de la banque, celle ci nous confirme que le cheque a ete falisfié en le repassant a la machine! que ce n'est pas une erreur de notre part.

Nous avons pris rdv avec la banque pour voir comment proceder.

Merci

Par **Camille**, le **07/01/2009** à **07:49**

Bonjour,

Et moi, à votre place, direction le commerçant en question pour quelques petites explications...

(de préférence, devant d'autres clients dans la boutique...)  
(et parlez bien fort quand vous prononcerez l'expression de "chèque falsifié" ...)  
8)

Image not found or type unknown